La licence basket pour la saison 2020/2021 :

Quelles sont les évolutions pour cette saison 2020/2021 ?

Cette saison, la Fédération Française de Basket-Ball a décidé de mettre en place la dématérialisation de l'offre de licence.
Fini le papier, l'ère 2.0 arrive !

Concrètement, comment cela va se passer ?

Pour cette saison, la procédure de demande de licence est la suivante :

- Étape 1 : Prévenir son club que vous souhaitez, pour vous et votre enfant renouveller la licence :

  Pour cela, vous trouverez ci-joint le coupon à remplir et nous renvoyer à l'adresse suivante ou à nous remettre lors du premier entrainement :

  ASA Basket
  8 Avenue de Grandjean
  33440 Ambarès-et-Lagrave

Vous pouvez également nous retourner le coupon par mail à l'adresse suivante : secretaire.basket@asambares.fr

- Étape 2 : Si le club a les informations nécessaires pour faire la pré-inscription ainsi que le paiement, nous vous enverrons un lien par mail pour effectuer votre demande de licence.
  Si les informations sont manquantes, nous reviendrons vers vous par mail pour vous indiquer les informations complémentaires à nous communiquer.

- Étape 3 : A vous de jouer ! Cliquez sur le lien et laissez-vous guider par la page internet de demande de licence !

- Étape 4 : Quand vous avez terminé votre demande de licence, le club reçoit une notification pour valider la demande et effectuer la licence.

- Étape 5 : La licence se créée et vous recevrez par mail votre licence dématérialisée.

Quels sont les outils nécessaires pour effectuer ma demande de licence ?

Pour pouvoir effectuer de chez vous la demande de licence il vous faut :

- Un ordinateur
- Un outil de numérisation comme un scanner par exemple
- Une connexion internet
- Une adresse mail

Si vous n'avez pas ces outils, nous proposerons dès la rentrée des permanences pendant les entraînements où nous vous accompagnerons pour effectuer votre demande.

De chez vous ou en permanence, quels sont les indispensables pour effectuer cette demande de licence ?

Une **photo d'identité** est demandée pour pouvoir effectuer cette demande.
Et le **règlement de la licence**. Ce règlement ne s'effectue pas en ligne pour la saison 2020/2021. Il reste comme les années précédentes par espèce ou par chèque. Le club ne validera aucune licence tant que le paiement n'a pas été effectué.

Lors de votre inscription en ligne ou lors des permanences, s'il vous manque ces indispensables, la licence ne pourra pas être demandée.

Si vous avez effectuez votre **certificat médical** la saison précédente, il ne vous est pas nécessaire d'en produire un nouveau. Cependant, il est tout de même recommandé par le conseil scientifique. Vous devrez donc si vous ne fournissez pas le certificat médical, remplir le questionnaire médical ET le questionnaire COVID-19 qui vous seront envoyés lors de votre demande de licence.

Existe-t-il des particularités ASA Basket ?

Il existe en effet des particularités pour notre club :
En plus de la demande de licence, nous vous demandons de nous compléter ces documents :

- Charte du basketteur Ambarésien datée et signée.
- Fiche d'inscription ASA Basket remplie datée et signée.

Ces documents sont disponibles sur le site : basket.asambares.fr ou lors de votre venue dans les permanences ! Ils vous sont également joints dans ce mail.

Quand auront lieu ces permanences ?

Le club s'engage à mettre en place au moins une permanence par équipe en septembre et une permanence dans le mois d'octobre. Passez ces échéances il faudra contacter le bureau pour convenir d'un RDV.

Que faire en cas de difficultés pour remplir ma licence en ligne ?

N'hésitez pas à nous contacter sur nos divers canaux :
Page Facebook : ASAMBARES (Envoyez un message)
Par mail : secretaire.basket@asambares.fr
Par téléphone (de 18h à 20h) : 06.47.94.87.56
Nous sommes bénévoles et il se peut que nous ne répondions pas dans les 24h à votre demande. Nous vous demandons d'être patient pour le bien de tous ! Nous trouverons toujours la solution la plus adaptée à votre demande.

COUPON DE DEMANDE DE LICENCE EN LIGNE :

Je soussigné (Nom, prénom), ……

souhaite effectuer la demande de licence en ligne pour la saison 2020/2021 pour mon enfant :

(Nom, prénom) ……

né(e) __ __ / __ __ / __ __ __ __ à (ville) : ……

Adresse mail (pour envoyer le lien de demande en ligne) : ……..

Concernant le règlement, je l'effectue :

☐ En complément de cette demande par chèque à l'ordre de l'ASA Basket d'un montant de …… €
(Joint à votre courrier : le tableau des tarifs pour la saison 2020/2021 suivant la date de naissance enfant de votre).

☐ Un chèque à encaisser le __ __ / __ __ / __ __ __ __

☐ Deux chèques à encaisser les :
__ __ / __ __ / __ __ __ __ et __ __ / __ __ / __ __ __ __

☐ Trois chèques à encaisser les
__ __ / __ __ / __ __ __ __ ; __ __ / __ __ / __ __ __ __ et __ __ / __ __ / __ __ __ __

(Maximum le 31/12/2020)

Date d'encaissement possible : le 6 /10 et 25 du mois.

☐ Le jour du premier entraînement en chèque/espèce/ANCV (rayer la mention inutile) d'un montant de…… €

⚠ **Attention, sans règlement de votre part, votre pré-inscription en ligne ne sera pas recevable et restera sans réponse de notre part.**

Ce coupon est à envoyer à l'adresse suivante :

ASA Basket
8 Avenue de Grandjean
33440 Ambarès-et-Lagrave

TARIFS SAISON 2020/2021 :

ANNEES DE NAISSANCE	CATEGORIES	TARIFS
2014/2015	**BABYS (U7)**	102 €
2012/2013	**MINI POUSSIN(E)S (U9)**	140 €
2010/2011	**POUSSIN(E)S (U11)**	140 €
2008/2009	**BENJAMIN(E)S (U13)**	140 €
2006/2007	**MINIMES (U15)**	140 €
2003/2004/2005	**CADETTES U(18)**	156 €
2004/2005	**CADETS (U17)**	156 €
2001/2002/2003	**JUNIORS (U20)**	156 €
A PARTIR DE 2000	**SENIORS**	156 €
	DIRIGEANTS/TECHNICIENS/ENCADRANTS	40 €
	LOISIRS	100 €

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter Marie-Christine au 06.34.64.72.06 ou nous envoyer un mail à secretaire.basket@asambares.fr ou sur notre site internet basket.asambares.fr

REGLEMENT D'INSCRIPTION :

1. L'adhésion à l'As Ambarès implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, ou du questionnaire de santé et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée, en fonction des contraintes des dirigeants, par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, par téléphone (sms, appel) ou encore par mail, sauf cas de force majeure.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.
9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
10. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
11. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.